

Formation à la coordination d'un programme d'éducation thérapeutique du patient



Cette formation permet de justifier des compétences requises pour coordonner un programme en ETP, en conformité avec les textes en vigueur.

Objectif de la formation

Le programme vise à développer les compétences techniques, relationnelles, pédagogiques et organisationnelles des professionnels afin qu'ils accompagnent, de façon efficiente et pérenne, leurs équipes dans la construction, la communication, la mise en œuvre, et l'évaluation de leur programme d'ETP.

Modalités

Public concerné :

Professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, membres des associations de patients et représentants d'usagers, susceptibles d'intervenir pour coordonner un programme d'éducation thérapeutique et ayant participé à la formation de 40 h à l'éducation thérapeutique du patient.

Formation accessible aux publics en situation de handicap. Merci de nous informer de vos besoins particuliers lors de votre inscription.

Intervenants :

Dr Aurélie ROUSSEAU, Mme Céline GORCE, M. Stéphane DEVERS

Durée :

1 jour

Lieu de formation : Centre Hospitalier de Bourg en Bresse.

Tarif :

400 €/pers. + frais de repas

Les frais de transport restent à la charge du participant.

Prérequis :

Pour s'inscrire à cette formation, les participants devront présenter leur attestation de formation "formation de 40h en ETP".

Inscription :

Fiche d'inscription (sous réserve de disponibilité).

Notre formation est certifiée **Qualiopi** et inscrite au **DPC**.

Si vous êtes professionnel de santé salarié d'un établissement de santé, la formation peut être prise en charge dans le cadre de la **formation continue**.

Programme

- Les représentations et les attentes des professionnels
- Le rôle du coordinateur, ses missions et ses compétences
- Les fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient préalables à la construction d'un programme
- Constituer et conduire une équipe transversale autour d'une démarche d'ETP
- Élaborer et structurer un programme d'ETP en identifiant les facteurs favorisant sa mise en œuvre et sa pérennité
- Déclaration de programme d'ETP auprès de l'ARS
- Bilan d'activité, autoévaluation annuelle, évaluation quadriennale
- Faire évoluer le programme ETP, via l'analyse des pratiques

Méthode pédagogique

- Exposés interactifs
- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Jeux de rôles et mises en situations

Évaluation

- Test de positionnement, évaluation des connaissances et des acquis de formation.
- Post-test : à la fin de la formation, les stagiaires évalueront l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation.
- A l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque stagiaire.
Une absence en tout ou partie de la formation ne nous permettra pas de délivrer cette attestation.